



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du 16/03/2016

Présents :

- L'Isle d'Espagnac : Geneviève VERBOIS-ANQUETIL, titulaire
- Mornac : Guillaume MARSAT, Président – Josette RIPPE, suppléante
- Ruelle : Alexia RIFFE, titulaire – Catherine DESCHAMPS, titulaire

Pouvoir : Monsieur PIOT a donné pouvoir à Monsieur MARSAT / Madame DESMORTIER a donné pouvoir à Madame VERBOIS

Secrétaire de séance : Josette RIPPE

Les compte-rendus des réunions du 17 décembre 2015 et du 11 février 2016 sont validés à l'unanimité.

1) Présentation du bilan d'activité par A. Brunet, Pierre Salies (Animation de Quartiers, Laetitia Samson (Animation jeunesse), Romain Baudry (Centre de loisirs et TAP), Laurence Hennequin (Ram et Multi accueil)

La présentation des diaporamas en pièces jointes est suivie d'un court échange soulignant à l'unanimité la qualité des actions menées et des projets pédagogiques sur lesquels elles sont construites.

Une présentation de ce bilan d'activité aux conseillers municipaux, voire en réunion publique, dans chaque commune est préconisée afin de faire connaître et valoriser la réflexion menée en amont des projets proposés aux enfants et aux familles, ainsi que la reconnaissance dont jouit le SIVU dans les instances éducatives du territoire.

2) Délibération autorisant le Président à rembourser les cotisations 2016 pour l'Animation de Quartiers

Monsieur le Président rappelle que le SIVU n'a plus la compétence Animation de Quartiers qui a été reprise par la Commune de Ruelle. Cette compétence n'est donc plus accessible aux familles de l'Isle d'Espagnac. Il convient de rembourser les cotisations de quatre familles qui avaient réglé leur cotisation 2015/2016 auprès du SIVU au mois de septembre 2015, pour un montant de 10€ chacune.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à procéder au remboursement de ces cotisations.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à procéder au remboursement des cotisations à ces familles

3) Délibération autorisant Président à annuler la créance d'une famille

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à annuler la créance d'une famille qui a fourni tardivement une attestation de perte d'emploi au cours de l'été 2015 en justificatif d'une absence de trois jours.

La créance induite s'élève à 45€.

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à procéder au remboursement de la créance de cette famille

4) Délibération autorisant le Président à annuler un titre de recette sur une régie clôturée

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un ordre de reversement a été généré automatiquement par Hélios (logiciel du trésor public) envers une régie de dépense, clôturée depuis, suite à l'annulation par le SIVU du mandat n°240/2009 par le mandat n°42/2009 d'un montant de 192€.

Afin de régulariser cette situation et mettre fin à la procédure de recouvrement en cours entre le SIVU et la régie désormais éteinte, il y a lieu de procéder à l'annulation de l'ordre de reversement (titre) et d'émettre un mandat au compte 673 (somme à prévoir au budget au chapitre67).

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser l'annulation du titre et l'émission du mandat correspondant.

Le Comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président :
- à annuler ledit titre de recettes
- à émettre le mandat correspondant

5) Délibération approuvant le compte administratif 2015

Présentation est faite au Comité Syndical par le (la) doyen(e) d'âge du comité syndical du compte administratif de l'exercice 2015 du SIVU en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse dressé par M.MARSAT, Président du SIVU Enfance Jeunesse.

Après présentation du budget primitif, des décisions modificatives de l'exercice considéré et des constatations des identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, proposition est faite par le (la) doyen(e) d'âge, d'approuver le compte administratif 2015 résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 844 582.52 €
Recettes de l'exercice	1 940 596.68 €
Réalisations de l'exercice	96 014.16 €
Résultat reporté (N-1)	11 659.83 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé (A)</u>	107 673.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	58 364.19 €
Recettes de l'exercice	101 067.81 €
Réalisations de l'exercice	42 703.62 €
Résultat reporté (N-1)	81 167.24 €
<u>Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR</u>	123 870.86 €
Restes à réaliser dépenses	0€
Restes à réaliser recettes	0€
<u>Solde des restes à réaliser</u>	0€

Résultat d'investissement cumulé (B)

123 870.86 €

Résultat global (A+B)

231 544.85 €

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
- APPROUVE le compte administratif 2015

6) Délibération approuvant le compte de gestion 2015

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les conditions d'approbation du compte de gestion 2015.

Monsieur le Président indique :

- qu'après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il appartient au comité syndical d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier et de déclarer que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
- APPROUVE le compte de gestion 2015
- DECLARE que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

7) Délibération portant affectation des résultats de 2015

Monsieur le Président, constatant après approbation du compte administratif 2015 que ce dernier présente un excédent d'exploitation cumulé de 107 673.99 €, propose au comité syndical d'affecter les résultats comme suit :

Fonctionnement	
<i>Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1</i>	11 659.83 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015	96 014.16 €
Résultat d'exploitation cumulé	107 673.99 €

Investissement	
<i>Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1</i>	81 167.24 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2015	42 703.62 €

Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR **123 870.86 €**

Restes à réaliser en dépenses 0 €
Restes à réaliser en recettes 0 €

Solde des restes à réaliser 0 €

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2016
107 673.99 €
Affectation au 001 en investissement sur l'exercice 2016
123 870.86 €

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
- APPROUVE les affectations des résultats de 2015 comme proposé ci-dessus

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le résultat positif de 2015 est lié au fait de nombreuses absences de personnel non remplacées faute de candidatures adéquates, et de la surévaluation des besoins en matériel pédagogique pour les TAP (régulé en 2016).

Il rappelle aussi que les mesures adoptées pour rétablir un équilibre et permettre de reconstituer le fonds de roulement du SIVU vont générer une baisse de l'offre de service et rendre plus contraignantes les modalités de réservation pour le centre de loisirs.

Il rappelle également que les dépenses de personnel augmentent chaque année du fait du taux de GVT et que les ressources du SIVU risquent d'être impactées par la négociation du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 en cours.

8) Délibération portant correction des taux de participation 2016-2019

Monsieur le Président informe l'assemblée que des erreurs d'arrondis et une inversion se sont glissées dans l'annexe des taux de participation adoptée avec les nouveaux statuts lors du dernier comité syndical.

Il propose une annexe corrigée en pièce jointe et demande au Comité Syndical de bien vouloir l'adopter. Il propose également que l'application de ces taux donne lieu à une régularisation des participations des communes au moment du vote des décisions budgétaires 2016 tenant compte des nouvelles subventions de la CAF résultant de la renégociation du Contrat Enfance Jeunesse.

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
- APPROUVE les taux de participation ci-annexée et la décision d'en reporter l'application.

Questions diverses :

- Prochains rdv du SIVU
 - *jeudi 12 mai à 18h30 - bureau le vendredi 22 avril 14h15*
 - *jeudi 7 juillet à 18h30 – bureau le 17 juin à 14h15 ou le 1^{er} juillet à 14h15*